

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le Conseil a adopté le *projet* de règlement numéro 523-2020 relatif à la rémunération des élus-es pour l'exercice financier 2020.

Ce projet de règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires actuels du maire sont de 10 063 \$ et on y prévoit une majoration à 10 314 \$ tandis que ceux des conseillers passeront de 3 355\$ à 3 438\$.

Quant à l'allocation de dépenses, le maire reçoit actuellement une allocation de 5 031\$ et on y prévoit une majoration à 5 157\$. Les conseillers reçoivent une allocation de dépenses de 1 677\$ qui passera à 1 719\$.

Le projet de règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours.

Ce règlement sera adopté lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 13 janvier 2020 à 20h00 heures au Centre communautaire situé au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jude, ce 3 décembre 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Carvalho